

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 31 août 2017 2017**

Convocation du 18 août 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente et un août à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

-----  
Présents : Philippe DUBONNET, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Marianne NEGRE, Jean-Claude PILLET, Jean-Baptiste CURTO (arrivée à 19h50), Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Catherine LALINDE

Absents et excusés : Joëlle ARNAUD, Jean-François DUBONNET, Carole MASCHERONI, Hubert MARECHAL

Absents : Amadou NDIAYE, Serge ROCHE

Mr Jean-Claude PILLET a été élu secrétaire de séance

### ***ORDRE DU JOUR***

- Décisions modificatives : FPIC (166€)+cession terrains Butte du Chef-Lieu
  - Retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire de septembre 2017: suppression d'un poste à 35h00 et création d'un poste à 33h00/semaine+ mise à jour du tableau des emplois
  - Demandes de subventions : voirie
  - Chambéry métropole Cœur des Bauges: adoption des rapports d'activités 2016
  - Chambéry métropole Cœur des Bauges : Rapport CLECT
  - Enedis : convention de servitudes
  - Travaux en cours
  - Questions diverses
- emprunt  
- Marché à procédure adaptée : enfouissement des réseaux secs Chef-Lieu...

La séance débute à 19h42.

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2017 est adopté à l'unanimité (08 voix)

### **Décisions modificatives**

- **FPIC**

Monsieur le Maire précise qu'il était prévu 7000€ au budget primitif 2017. Notre contribution s'élève à 7166€. Il convient donc de rajouter des crédits aux comptes D739223 « FPIC » et R7388 « autres taxes diverses » pour 166€.

Adopté à l'unanimité (08 voix)

- **cession terrains Butte du Chef-Lieu**

Cette délibération est reportée à un prochain conseil municipal car des explications doivent être demandées à la perception.

### **Retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire de septembre 2017**

- **suppression d'un poste à 35h00 et création d'un poste à 33h00/semaine**

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2017, l'école fonctionnera à nouveau sur 4 jours. L'inspection académique a donné son accord pour cette nouvelle organisation du temps scolaire à l'issue du conseil départemental de l'Education Nationale du 4 juillet dernier, conformément à la demande du conseil d'école du 22 juin dernier.

Dans ce contexte, il convient de modifier le temps de travail de l'ATSEM qui, depuis la mise en place des activités périscolaires, travaillait 35h/semaine au lieu de 33h/semaine antérieurement.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante de revenir à la situation

initiale. Il convient donc de recruter l'ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet 33h/semaine à compter du 02 octobre 2017, pour laisser le temps d'accomplir toutes les formalités administratives, et de supprimer le poste à temps complet, créé par délibération du 21 juillet 2014, à compter de cette même date.

Il est précisé que l'agent concerné a donné son accord par lettre en date du 09 août 2017 pour un retour à 33h/semaine.

Le tableau des emplois sera donc mis à jour à compter du 02 octobre 2017.

Adopté à l'unanimité (09 voix). Mr Jean-Baptiste CURTO est présent.

66 élèves sont inscrits à l'école pour cette nouvelle année scolaire soit 9 enfants de plus que l'an dernier.

- **mise à jour du tableau des emplois**

<b>Tableau des emplois permanents à temps complet</b>		
<b>emplois</b>	<b>nombre</b>	<b>grades</b>
<b>Service administratif</b>		
Secrétaire de mairie < 2000 hab	1	Rédacteur principal 1 <sup>e</sup> classe Cadre d'emplois des rédacteurs
<b>Service technique</b>		
Ouvrier polyvalent	1	Agent de maîtrise principal Cadre d'emplois : agents de maîtrise
Entretien des locaux, garderie et cantine scolaire	1	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe Cadre d'emplois : adjoints techniques
<b>Tableau des emplois permanents à temps non complet</b>		
<b>Service administratif</b>		
<b>Accueil du public, secrétariat</b>	1	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe (17h30 hebdomadaire) Cadre d'emplois : adjoints administratifs
<b>Ecole</b>		
<b>ATSEM</b>	1	ATSEM principal de 2 <sup>e</sup> classe (33h00) Cadre d'emplois des ATSEM A compter du 02 octobre 2017

Adopté à l'unanimité (09 voix)

**Demande de subvention**

- **voirie**

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'effectuer des travaux de remise

en état de certaines routes communales.

- Chemin du Pontet : 8 480€ HT
- Route de la Désertaz : 20 095.50€ HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le projet présenté et accepte le coût de ce projet d'un montant total de 28 575.50€ HT, soit 34 290.60 € TTC.

Cette somme est portée au Budget Primitif 2017. Le Département est sollicité pour une aide financière la plus élevée possible. Il est également demandé l'autorisation de débiter les travaux avant l'octroi de la subvention.

L'assemblée délibérante autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux et à l'encaissement de la subvention qui pourrait nous être attribuée.

Adopté à l'unanimité (09 voix)

### **Chambéry métropole Cœur des Bauges: adoption des rapports d'activités 2016**

Le Maire communique chaque année, en séance publique, le rapport retraçant l'activité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale auquel la Commune est adhérente.

La Commune de Saint-Cassin est membre de la communauté d'agglomération Chambéry métropole, qui a adressé, en application des dispositions susvisées, son rapport d'activités 2016.

L'ensemble des activités de l'Agglomération est retracé dans un document unique.

Le conseil municipal, après présentation de ce rapport et après avoir délibéré, en prend acte.

Adopté à l'unanimité (09 voix)

### **Chambéry métropole Cœur des Bauges : Rapport CLECT**

#### **Les principes juridiques**

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts (CGI), tout nouveau transfert de compétence doit donner lieu à une évaluation des charges transférées par les communes à l'intercommunalité.

L'évaluation de la charge nette des transferts est réalisée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui doit établir un rapport évaluant les charges et les produits relatifs à chaque transfert de compétence.

Une fois adopté par la commission, le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'une approbation par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée, c'est à dire par les deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou par la moitié au moins des communes représentant les deux-tiers de la population.

Ensuite, le Conseil communautaire détermine les montants des attributions de compensation définitives en tenant compte du rapport de la CLECT : la charge nette des transferts de compétence est déduite de l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité aux communes.

#### **Le rapport de la CLECT**

Au cours de l'année 2017, la CLECT s'est réunie à plusieurs reprises pour procéder à l'examen des charges transférées à Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

La CLECT a rendu ses conclusions le 20 juin 2017 et le 4 juillet 2017 sur le montant des charges transférées au titre du :

- Syndicat mixte Savoie Hexapôle
- Transfert de la compétence PLU
- Transfert de la promotion du tourisme

Le rapport d'évaluation, adopté à l'unanimité par la CLECT en séances du 20 juin 2017 et 4 juillet 2017, se trouve annexé à la présente délibération.

Chaque conseil municipal doit dès lors se prononcer sur ce rapport.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-5,

- Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,
- Vu** la loi Notre en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2015 approuvant la modification des statuts de Chambéry métropole et actant l'exercice de plein droit par Chambéry métropole en lieu et place des communes des compétences « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 23 août 2016 approuvant la modification des statuts de Chambéry métropole et actant l'exercice de plein droit par Chambéry métropole en lieu et place des communes de la compétence « tourisme : définition et mise en œuvre de la politique du tourisme, promotion du tourisme, création et gestion d'un office du tourisme intercommunal »,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges et création de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges,
- Vu** les délibérations du Conseil communautaire de Chambéry métropole-Cœur des Bauges en date du 9 janvier 2017 et du 23 mars 2017 portant création et composition de la CLECT,
- Vu** l'avis favorable de la CLECT du 20 juin 2017 et 4 juillet 2017, donné à l'unanimité, sur les montants des charges transférées concernant les communes de Chambéry métropole-Cœur des Bauges,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 20 juin 2017 et 4 juillet 2017 portant sur l'évaluation des charges transférées au titre du syndicat mixte Savoie-Hexapôle, du Plan Local d'Urbanisme et de la promotion du tourisme ;
  
- mandate Mr le Maire pour notifier la présente délibération au président de Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

Adopté à l'unanimité (09 voix)

#### **Enedis : convention de servitudes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre de la construction du lotissement « Hameau de Cassiani », un nouveau poste ENEDIS doit être installé sur la parcelle AK 7 appartenant à la commune. Il convient donc de signer une convention de servitudes avec ENEDIS concernant cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention de servitudes.

Adopté à l'unanimité (09 voix)

#### **Travaux en cours**

- **enfouissement des réseaux secs Chef-Lieu/les Bonnets**
  - un marché à procédure adaptée a été fait. Publication par affichage en mairie et sur le site internet de la commune. Une seule réponse a été reçue. L'entreprise SERPOLLET a donc été retenue.
  - les travaux ne pourront pas être terminés demain comme prévus compte-tenu des intempéries de ces derniers jours. Le chantier devrait être achevé le 06 septembre prochain pour la RD7. Les bus scolaires devraient pouvoir circuler normalement.

Un emprunt doit être contracté pour financer les travaux. Une consultation est en cours.
  
- **Le transformateur mis en place vers l'école** sera déplacé prochainement comme prévu dans l'autorisation d'urbanisme.

## Questions diverses

- **Déneigement:** la convention avec l'EARL Maison vieille est arrivée à échéance. Une nouvelle consultation a été effectuée. Seule une réponse a été reçue. Le prestataire reste donc le même pour les deux hivers à venir.
- **Jobs d'été :** pour les mineurs, quelques difficultés ont été rencontrées. Trois jeunes ont été éconduits à compter du mercredi fin de matinée. Pendant ce temps, le chemin d'accès au captage des Combes, le secteur de La Cascade et les chaises de la salle polyvalente ont été nettoyés. Quant aux majeurs, ils ont prêtés main forte à Pierre BERLIOZ.
- **Recrutement saisonnier :** Mr Julien RONGEON, recruté pour 3 mois, a terminé sa mission.
- **Réunion transports de Chambéry Métropole-Cœur des Bauges :** Mme GOUGOU et Mr Bernard MARECHAL se sont rendus dernièrement à une réunion. Une expérimentation de covoiturage va être menée sur les communes de Saint Jean d'Arvey, Thoiry et les Déserts.
- **Ciné plein air :** la fréquentation est en baisse par rapport à l'an dernier sans doute à cause d'un manque d'information. L'an prochain, la projection ne pourra pas se faire sur l'esplanade vers l'école car l'écran va être changé et sera plus grand. Si l'animation est renouvelée, il faudra trouver un autre emplacement.
- **Urbanisme :** la secrétaire de mairie fait le point sur les dossiers reçus et instruits depuis la dernière séance du conseil municipal.
- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :** un séminaire pour les élus se déroulera le 06 septembre prochain à la maison des associations sur la thématique habitat et déplacement. Monsieur le Maire demande à tous ceux qui sont disponibles de s'y rendre. Une réunion destinée aux élus est programmée le 16 octobre et se déroulera probablement sur notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 .